



MIEUX GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour la santé et la sécurité de la population

PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION, DE SUBMERSION ET D'ÉROSION ET INTERVENIR EN CAS DE SINISTRE

Le Saint-Laurent, ses tributaires et leurs rives ont largement contribué au développement démographique et socioéconomique du Québec. L'établissement de la population en bordure des cours d'eau rend toutefois les communautés et les infrastructures vulnérables aux fluctuations des niveaux d'eau qui provoquent à l'occasion des inondations et des submersions en territoire habité. C'est pourquoi le gouvernement du Québec adoptait en 2005 une [Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables](#) afin de protéger la population à l'égard des risques associés aux inondations. La cartographie des zones inondables dans les outils de planification de la gestion du territoire des instances municipales constitue la base de cette gestion des risques qui sont accentuées par les changements climatiques. Pensons simplement aux



Submersion des côtes à Sainte-Anne-des-Monts en Gaspésie en décembre 2010
Crédit photo : MDDELCC

inondations récentes (2011) de la rivière Richelieu, à la submersion vécue le long des côtes de la Gaspésie ou à la problématique d'érosion vécue sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Des épisodes de pluies diluviennes viennent exacerber ces événements négatifs et ces derniers peuvent même survenir en milieu urbain lorsque les infrastructures de gestion des eaux de pluie sont sollicitées à l'excès. Bien connaître les risques associés à ces phénomènes sur le territoire est essentiel pour orienter les actions permettant d'assurer la santé et la sécurité de la population et de minimiser les impacts socioéconomiques connexes.

DES COURS D'EAU SOUS CONTRÔLE

Afin de limiter les conséquences négatives que peuvent engendrer les extrêmes de faible et de fort débit, des ouvrages de régulation sont présents sur certains cours d'eau du Québec.

En 2013, l'écoulement naturel de l'eau était ainsi entravé au Québec par quelque 5 800 ouvrages de retenue d'une hauteur d'un mètre et plus, dispersés sur tout le territoire. La majorité de ces barrages, digues, remblais, seuils, caissons de bois et autres infrastructures destinées à retenir les eaux a été construite sur des cours d'eau situés dans la partie sud du Québec. Plus de 3 000 de ces ouvrages contrôlent les niveaux d'eau à des fins récréatives ou de villégiature. Les autres jouent ce rôle à des fins de conservation d'habitats fauniques, de contrôle des inondations ou de régulation pour les prises d'eau potable et les réserves d'eau servant à l'extinction d'incendies.



Barrage Moses-Saunders, à Cornwall, entre le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent
Crédit photo : CMI

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Selon les experts en changements climatiques, le Québec connaîtra un plus grand nombre d'événements météorologiques extrêmes, comme des tempêtes maritimes, ainsi qu'une prolongation des périodes de sécheresse estivale. Une augmentation de la fréquence des tempêtes sévères provoquerait plus d'inondations et de submersions, alors que l'accroissement de l'évapotranspiration en période estivale entraînerait des étiages plus sévères et plus longs.

Afin de lutter contre les changements climatiques et de préparer la population québécoise aux changements appréhendés, le gouvernement du Québec s'est doté pour 2013-2020 d'un [Plan d'action pour lutter contre les changements climatiques](#), appelé PACC 2020, et d'une [Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques](#). Ce plan et cette stratégie visent en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à réduire la vulnérabilité du Québec face aux risques accrus d'inondation et de submersion ainsi que face aux contraintes de disponibilité en eau.



Résidences endommagées à la suite de la tempête du 6 décembre 2010 à Sainte-Luce dans le Bas-Saint-Laurent. Crédit photo : UQAR-DGIZC

PISTES DE RÉFLEXION :

Selon vous, quelles devraient être nos priorités ?

- Soutenir les communautés riveraines en favorisant la résilience des écosystèmes côtiers ?
- Utiliser les approches intégrées d'aménagement du territoire afin de prévenir l'exposition de la population et des infrastructures aux risques d'inondation, de submersion ou d'érosion ?
- Favoriser l'amélioration de la gestion des eaux de pluie pour ainsi minimiser les effets du volume et des débits des eaux de ruissellement ?
- Améliorer l'encadrement des activités de transport maritime et nautique ?
- Travailler en prévention des problèmes de santé liés à l'eau potable ou aux eaux récréatives ?